



**Mairie de PLAINE-D'ARGENSON**  
Place de la Mairie  
Prissé la Charrière  
79360 PLAINE-D'ARGENSON  
☎ 05-49-09-72-37  
✉ mairie@plainedargenson.fr

## REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

Relatif au paiement des factures

Entre.....  
demeurant.....  
.....  
.....

Et la Commune de Plaine-d'Argenson, représentée par son Maire, Jean-François SALANON,  
Agissant en vertu de la délibération n° 2021-29 du 20 mai 2021 portant règlement du prélèvement  
des factures de :

- Cantine
- Garderie
- Loyer, caution et charges locatives

### 1- Dispositions générales

- en numéraire, à la Trésorerie de.....
- par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture,
- par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la trésorerie indiqué par le secrétariat de mairie de Plaine-d'Argenson,
- par CB TIPI,
- par prélèvement SEPA pour les redevables ayant souscrit un contrat et mandat de prélèvement SEPA,

**Adhésion : les contrats et mandat de prélèvement SEPA doivent être réceptionnés 2 mois avant la mise en place du prélèvement (M+2).**

### 2- Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique SEPA recevra chaque mois un avis d'échéance indiquant le montant du prélèvement qui sera effectué sur son compte à la date mentionnée sur la facture,

Fait à Plaine-d'Argenson, le

Le Maire

Le redevable